

Image not found or type unknown



## Modification d'un contrat de travail

Par **franc**, le **20/01/2023** à **10:44**

Bonjour.

Mon fils est salarié dans une entreprise viticole depuis 10 ans sous contrat de travail pour 35H par semaine.

Son employeur lui signale qu'il a des ennuis de trésorerie dus à une chute des ventes et qu'il va "louer" mon fils à une autre entreprise viticole 10 jours par mois à compter du mois de février 2023.

Un avenant au contrat de travail va être établi. Son employeur va facturer la prestation à l'employeur/loueur.

Mon fils n'est pas contre cette disposition qui lui permet de continuer à être employé à temps complet mais cette façon de procéder est elle légale ?

Merci pour vos futures conseils et informations.

Par **Marck.ESP**, le **20/01/2023** à **11:20**

Bonjour

A confirmer..., il s'agit certainement d'un prêt de main d'oeuvre...

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22542>

Par **P.M.**, le **20/01/2023** à **11:27**

Bonjour,

Cela peut entrer dans le cadre de l'[art. L8241-2 du Code du Travail...](#)

J'ajoute [ce dossier...](#)

P.S. : Message croisé avec le précédent...

Par **franc**, le **30/01/2023** à **23:25**

Bonjour.

Désolé pour ma réponse tardive.

Je tiens à vous remercier pour vos informations.

Il s'agit bien d'un prêt de main d'œuvre.

Merci pou votre contribution.

Par **P.M.**, le **31/01/2023** à **09:25**

Bonjour,

Merci à vous d'y avoir pensé...